

Tarifs des formations initiales sous statut scolaire

La MFR/CFA est sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. A ce titre le Ministère attribue annuellement à la MFR/CFA une subvention de fonctionnement à l'élève. Calculée sur la base de l'indice de la fonction publique elle doit couvrir les charges du personnel enseignant.

En complément, la MFR/CFA facture aux apprenants :

- Des frais de scolarité qui couvrent l'ensemble des frais annexes liés à la formation. Ces frais de scolarité s'entendent « tout compris » : fournitures (hors fournitures scolaires individuelles), livres, visites et voyages d'étude... Tout trimestre engagé est dû.
- Des frais de demi-pension et/ou d'internat qui couvrent les frais de restauration, d'hébergement et les animations de la vie résidentielle. En cas d'absence de l'apprenant, les frais de restauration et d'hébergement peuvent être remboursés sur présentation d'un certificat médical.

Classe	Demi-pension / an	Pension / an
Seconde Générale et Technologique	1 759 €	2 383 €
Bac Technologique STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant)	Première	2 559 €
	Terminale	
Bac Professionnel Agroéquipement	Seconde	2 180 €
	Première	2 401 €
	Terminale	2 480 €
Bac Professionnel SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires)	Terminale	2 306 €
BTSA ACSE (Brevet de Technicien Supérieur Agricole Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole)	2 214 €	2 838 €
BTSA DATR ((Brevet de Technicien Supérieur Agricole Développement, Animation des Territoires Ruraux)		

Les aides possibles :

- Des **BOURSES NATIONALES** du **Ministère de l'Agriculture pour les formations scolaires du secondaire** (des classes de Seconde jusqu'au Bac)
Ou des **BOURSES de l'Enseignement Supérieur Agricole** assurées par le **CROUS de Poitiers** (BTSA)
- Un **FONDS SOCIAL REGIONAL**

Contact : 05 49 74 06 44
mfr.sevreurope@mfr.asso.fr